

Auvergne-Rhône-Alpes, Ain
Arbent
aux Prés de Voye

passage à niveau n° 84 (voie ferrée Andelot - La Cluse)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA01000431
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale la voie ferrée Andelot - La Cluse
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : passage à niveau
Appellation : passage à niveau n° 84
Parties constituantes non étudiées : aqueduc

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : . 2006 A 83, 102

Historique

Le passage à niveau n° 84 est créé entre le 6 février 1882, date de la décision ministérielle approuvant le projet d'exécution du troisième lot de travaux du tronçon Saint-Claude - Oyonnax, et le 10 juillet 1889, date d'entrée en exploitation de la section Saint-Claude - La Cluse. Sa maison fait partie des quinze dont la construction est adjugée le 3 avril 1884 à l'entrepreneur dijonnais Auguste Truchetet Fils. Un rapport de mars 1886 signale que la réception provisoire des maisons du troisième lot a été prononcée, la réception définitive des quinze maisons ayant lieu le 8 août 1888. La maison et son puits sont démolis les 17 et 18 octobre 1989 et le passage à niveau déclassé en 3e catégorie (passage pour piétons) en janvier 2002.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1886 (daté par source, daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : Augustin Truchetet (entrepreneur, attribution par source, attribution par travaux historiques)

Description

Desservant un chemin rural, le passage à niveau (au PK 099.694) est réduit à des portillons pour piétons. Il est situé dans une pente ascendante (25 mm / m) et à la sortie d'une courbe à droite (d'un rayon de courbure de 300 m). L'aqueduc voûté en berceau plein-cintre (au PK 099.711) a une ouverture de 60 cm.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon ; métal
Couvrements : voûte en berceau plein-cintre

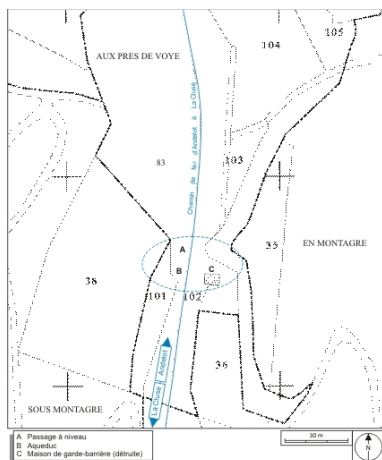
Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'État

Liens web

- Voir le dossier initial numérisé : <https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IA01000431/index.htm>

Illustrations



Plan-masse et de situation. Extrait
du plan cadastral informatisé,
2006, section A, échelle 1:1000.
Dess. André Céréza
IVR43_20070100037NUDA



Portillon pour piétons, côté gauche
de la voie, avec autorail X 2800.
Phot. Yves Sancey
IVR43_20050100026XA



Portillon pour piétons,
côté gauche de la voie.
Phot. Yves Sancey
IVR43_20050100025XA



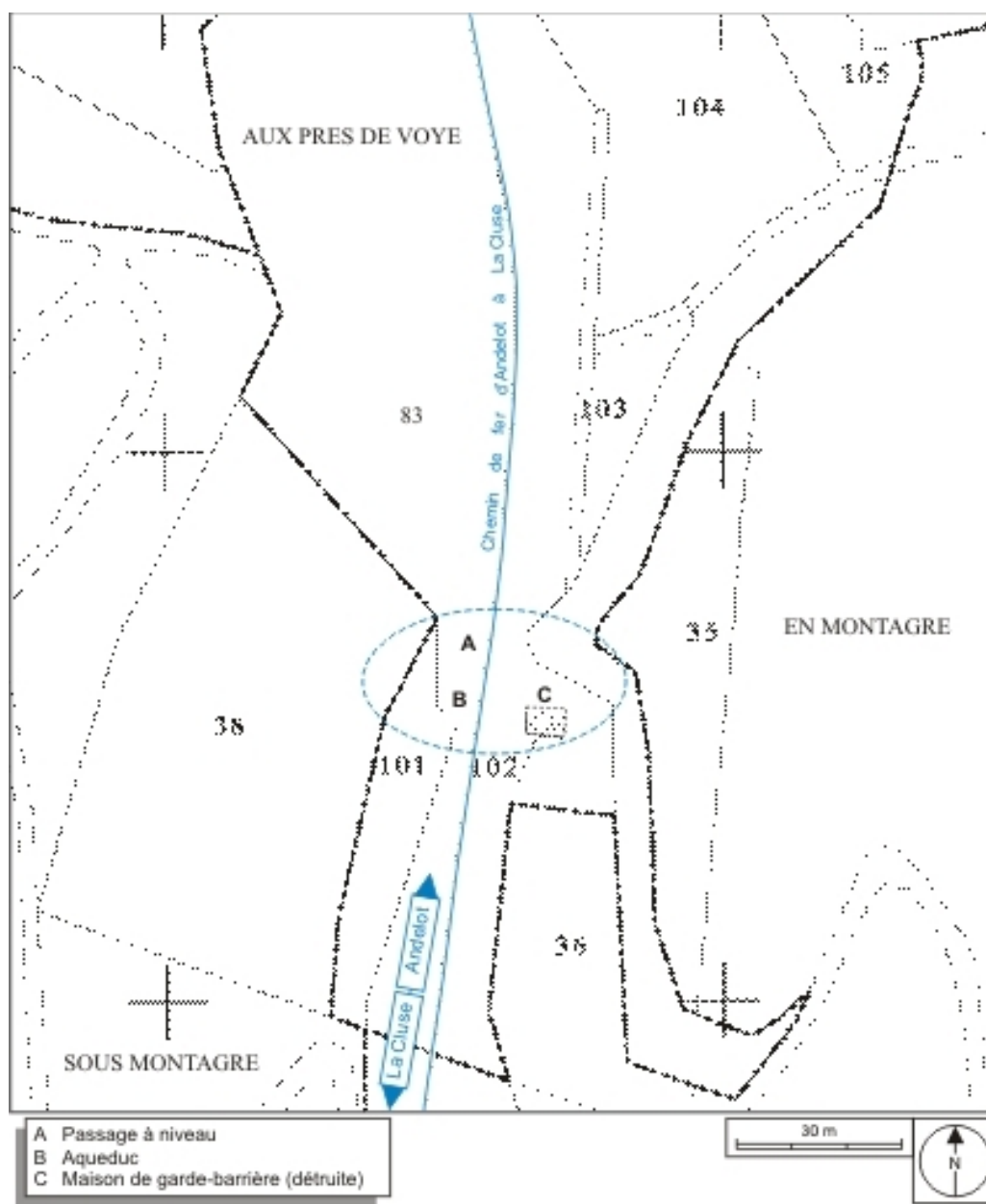
Aqueduc.
Phot. Yves Sancey
IVR43_20050100023X

Dossiers liés

Est partie constituante de : section Saint-Claude - La Cluse de la voie ferrée Andelot - La Cluse (IA00141267)

Auteur(s) du dossier : Laurent Poupard

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Plan-masse et de situation. Extrait du plan cadastral informatisé, 2006, section A, échelle 1:1000.

IVR43_20070100037NUDA

Auteur de l'illustration : André Céréza

Date de prise de vue : 2007

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Portillon pour piétons, côté gauche de la voie, avec autorail X 2800.

IVR43_20050100026XA

Auteur de l'illustration : Yves Sancey

Date de prise de vue : 2005

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Portillon pour piétons, côté gauche de la voie.

IVR43_20050100025XA

Auteur de l'illustration : Yves Sancey

Date de prise de vue : 2005

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aqueduc.

IVR43_20050100023X

Auteur de l'illustration : Yves Sancey

Date de prise de vue : 2005

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation